



**BRÉSIL – CERTAINES MESURES CONCERNANT
LA TAXATION ET LES IMPOSITIONS**

COMMUNICATION DE L'ORGANE D'APPEL

La communication ci-après, datée du 19 novembre 2018 et adressée par le Président de l'Organe d'appel à la Présidente de l'Organe de règlement des différends, est distribuée aux Membres.

Je me réfère à ma lettre du 27 novembre 2017, qui exposait les raisons pour lesquelles l'Organe d'appel ne serait pas en mesure de distribuer ses rapports concernant la présente procédure dans le délai prévu à l'article 17:5 du Mémoire d'accord. Nous pouvons maintenant vous informer que nous comptons distribuer les rapports de l'Organe d'appel concernant le présent appel au plus tard le jeudi 13 décembre 2018.
